

L'AVIS DE L'EXPERT

Annoncer
ses sous-
locataires

ANDREAS FABJAN
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'USPI GENÈVE

LA QUESTION

Je viens de sous-louer mon appartement car je vais partir à l'étranger pour quelques années. Un ami a attiré mon attention sur le fait que je devais annoncer les sous-locataires auprès de l'Office cantonal de la population. Est-ce exact et quelles sont mes autres obligations dans ce contexte?

Toute personne qui loue ou sous-loue un logement, qui loge à son domicile des pensionnaires, des apprentis, des ouvriers, des domestiques ou du personnel de maison ou qui octroie, à quelque titre que ce soit, logement à autrui, est tenue d'annoncer, dans un délai de 14 jours, l'arrivée et le départ de ses locataires ou de ses pensionnaires au Service Etrangers et Confédérés de l'Office cantonal de la population. Toute personne ne procédant pas immédiatement aux annonces prévues est passible d'une amende de l'000 CHF au plus.

Les personnes qui séjournent dans le canton pour une durée qui n'excède pas trois mois ne doivent pas être annoncées.

Les personnes qui ont l'obligation d'annoncer doivent fournir les renseignements nécessaires à l'établissement et à la tenue à jour du registre des habitants.

Ceux-ci sont mentionnés sur les formulaires qui doivent être remplis et qui sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante:

www.ge.ch/etrangers-confederes/fr/

ou délivrés gratuitement auprès de l'Office cantonal de la population, Rte de Chancy 88, 1213 Onex.

→ Vous avez des questions concernant l'immobilier. Notre expert vous répondra! Envoyez vos questions à immo@tdg.ch



VÉSENAZ

De nouveaux
appartements

La couverture du carrefour, qui coupait en deux le village surplombant le lac, va modifier le quotidien des habitants qui bénéficient en outre de commerces et de logements flambant neufs. Cet automne, un nouvel immeuble de 11 logements à loyer contrôlé par l'Etat sera achevé en retrait de la route de Thonon, du côté dit «de la Californie». Piloté par la Régie Grange, ce projet offre des appartements de 4 à 6 pièces correspondant aux standards de la PPE, à des tarifs de location très abordables. **SC**
www.grange.ch

Zürich et Genève
dans le top 5

Vienne conserve sa place de première ville pour la qualité de la vie, selon l'Enquête Mercer 2010 sur la qualité de la vie. Zurich et Genève arrivent en deuxième et troisième position, alors que Vancouver et Auckland se partagent cette fois encore la quatrième place dans le classement. (sc)

Sondage du mois

Vous souhaitez vendre votre bien immobilier? A qui ferez-vous appel? Une agence membre de l'USPI Genève, un courtier immobilier indépendant, par vos propres moyens? Répondez sur immo@tdg.ch

La demande reste forte pour
l'immobilier locatif

Selon le récent Immo-update d'UBS, la demande reste soutenue pour les logements locatifs. Depuis 2000, les loyers proposés sur l'ensemble du territoire suisse ont augmenté de 3% par an.

L'an dernier, ils affichaient un taux de croissance de 3,5%. Dans les grandes villes surtout, l'augmentation a été supérieure à la moyenne, notamment sous l'effet d'une hausse de l'immigration résultant de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE.

Les rendements totaux des immeubles résidentiels sont bien plus

élevés en Suisse romande que dans le reste de la Suisse : à Genève, ils atteignent 6,9% par an en moyenne entre 2003 et 2008 (contre 5,4% par an en moyenne pour l'ensemble de la Suisse).

La demande des investisseurs pour les logements locatifs reste forte dans l'ensemble du pays, ce qui a pour effet de maintenir leurs prix élevés, quel que soit l'emplacement. En raison de cette forte demande, le rendement en capital et le rendement total des immeubles locatifs pourraient être supérieurs à ceux des autres secteurs. (sc)

TRIBUNE DE GENÈVE www.tdg.ch supplément

Chaque mardi
ne manquez pas
votre nouveau rendez-vous

Immobilier TRIBUNE DE GENÈVE www.tdg.ch

**Plus d'informations, plus d'actualité,
plus de rubriques !**

Pour vos annonces, contactez Edipub 022/322 34 29 - www.edipub.ch

TRIBUNE
DE GENÈVE

Immobilier

Supplément paraissant le mardi

Rédacteur en chef responsable:

Pierre Ruetschi

Responsable du supplément:

Denis Etienne

Rédaction: Fabrice Breithaupt

Tél. 022 322 38 27

fabrice.breithaupt@tdg.ch

Adresse courriels: immo@tdg.ch

Annonces immobilières:

Gregory Pavoni

Edipub, tél. 022 322 34 23

gregory.pavoni@edipresse.ch

Marché immobilier:

Sébastien Cretton, tél. 021 349 47 58

Responsable du marketing:

Fabrice Schoch, 022 322 40 00

Direction: 11, rue des Rois, 1204 Genève

Une publication d'Edipresse Suisse.

Tous les droits sont réservés.

L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.